
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'INSTITUT 3 AVRIL 2023 14H-17H

Table des matières

Membres avec voix délibérative	1
Membres avec voix consultative	1
1. Informations de la Direction	2
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 février 2023	2
3. Vie institutionnelle	2
- Révision des instances : annonce et calendrier	2
- Réalisation du budget 2022	5
- Présentation du dispositif de régime indemnitaire	6
4. Formation	6
- Présentation du projet COMPAS	6
- Calendrier universitaire année 2023-2024	7
- Modifications de l'offre de formation :	7
o Mention 1 : parcours PE bilingue « STARLING »	7
o Mention 4 : parcours ingénierie pédagogique numérique	8
5. Recherche et innovation	8
- Présentations du projet MEDDU2S (Médiation Enseignement Développement Durable Sciences et Société)	8
6. Questions diverses	8
Annexes	10

Présents

Membres avec voix délibérative

Présent.e. s. : Mesdames et Messieurs Oänna BALLY-LENOIR ; Pascale BRANDT-POMARES ; Pierre DESBIOLLES ; Boumediene FEGHOUL ; Françoise LORCERIE ; Georges MERLE ; Marie-Emmanuelle PEREIRA ; Nathalie REZZI ; Pascal TERRIEN ; Vincent VALERY.

Représenté.e. s. : Mesdames et Messieurs Baccam DANTHAI par Oänna LENOIR ; Blanca BARREDO-GUTIERREZ par Marie-Emmanuelle PEREIRA ; Philippe DELAPORTE par Françoise LORCERIE ; Sophie FOUACE par Boumediene FEGHOUL ; Christelle JABLONSKI-CATANIER par Georges MERLE ; Christine MUSSARD par Pascal TERRIEN ; Lionel NICOD par Pascale BRANDT-POMARES ; Graham RANGER par Nathalie REZZI ; Vincent STANEK par Pierre DESBIOLLES.

Excusé.e. s. : Mesdames et Messieurs Marie-Madeleine AGACCIO-JENTA ; Marie-Florence BULTEAU-RAMBAUD ; Christine POPLIMONT (représentante d'Éric BERTON) ; Magali ROBAGLIA.

Membres avec voix consultative

Présent.e. s. : Mesdames et Messieurs Hélène ARMAND ; Isabelle BAUMANN ; Didier BARD ; Patrice BONNET ; Alice DELSERIEYS ; Laurence ESPINASSY ; Alexandra GRANDGEORGE ; Isabelle GUETCHOUDIAN ; Delphine JOSEPH ; Patrice LAISNEY ; Christine LE MERO ; Anaïs TREMEGE.

Excusé.e. s. : Mesdames et Messieurs Christophe BOURDIN ; Nathalie MIKAILOFF ; Claire ENEA-DRAPEAU ; Heidi OSTERWALDER ; Aurélie PASQUIER-BERLAND ; Nicolas SEMBEL ; Rachid ZAROUF.

Invité.e.s (membres du CCI) : Mesdames et Messieurs Solenne ALBERTINI ; Laurence BALY ; Valérie BARANES ; Isabelle BEURROIES ; Fabienne BRIERE ; Martine CONIO ; Nicolas FLAVIER ; Jean-François HEROLD ; Isabelle MAGNI ; Stéphanie METZ ; Valérie MUNIER ; Noémie OLYMPIO ; Isabelle ROOS ; Sabine ROPARS ; Marie-Chantal SERGENT.

1. Informations de la Direction

Pascale BRANDT-POMARES : Les membres du Conseil Consultatif d'Institut ont été invités à participer à ce Conseil d'Institut à distance. Les questions diverses posées au précédent CCI seront traitées en fin de Conseil.

- **Information site d'Aix**

Les travaux de réfection du plafond de la cafétéria du CROUS vont démarrer, ils dureront environ 8 semaines. La réouverture est prévue pour la rentrée de septembre 2023.

- **Point RH**

A l'attention des membres du CCI, Caroline Gareau est désormais Directrice Administrative Adjointe en remplacement de Maïlys Silvy.

- **Projets en cours**

- La licence envisagée a trouvé des contours différents de ceux prévus au départ. La CFVU a voté le projet qui devient une licence de Sciences de l'Éducation co-portée avec ALLSH, sur le site de St Jérôme (public cible marseillais).
- Le réseau UNITWIN (développement durable) est désormais officiel. Toutes les parties prenantes, dont l'UNESCO, ont signé la convention.
- Un projet AMIDEX a été déposé, il sera présenté en point 5 de l'ordre du jour par Nathalie REZZI.

Marie-Emmanuelle PEREIRA : Allons-nous avoir une présentation de la nouvelle mouture de la licence ?

Pascale BRANDT-POMARES : Nous allons créer un groupe de travail. Les conditions qui permettent à la licence d'exister ont été arrêtées. Notre proposition a été revue à l'aune de l'offre de formation de l'université avec en retour la proposition de se rapprocher de l'ALLSH afin que la licence soit co-portée. Nous avons accepté parce que cela permet d'offrir aux bacheliers marseillais l'opportunité de suivre un parcours de licence qui mène au professorat des écoles.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 février 2023

Le procès-verbal du Conseil d'Institut du 6 février 2023 est approuvé à l'unanimité moins 2 abstentions.

3. Vie institutionnelle

- **Révision des instances : annonce et calendrier**

Pascale BRANDT-POMARES : (Cf. schéma en Annexe 1)

Dans un souci d'amélioration, nous voudrions que les instances deviennent plus participatives, plus ancrées dans la vie démocratique de l'institut, mais également plus efficaces au regard de modalités opérationnelles qui peuvent paraître laborieuses et chronophages.

Deux instances légales et obligatoires relèvent de l'organisation de tous les Inspé : le Conseil d'Institut (CI) et le Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique (COSP).

A l'Inspé d'Aix-Marseille, le Conseil Consultatif d'Institut est une instance qui fonctionne davantage que le COSP. Il intervient en amont du CI et permet de mener certains débats ; le revers étant que ces débats ne sont pas forcément traités en CI par la suite. Un sentiment de redite peut également apparaître pour les membres des deux Conseils.

Il existe par ailleurs une Commission de Recherche qui n'apparaît pas sur le schéma, mais qui a exactement les mêmes attributions que celles du CI Restreint présenté. Cette commission peine à fonctionner car elle subit un manque de clarté et d'efficacité : elle n'a pas d'attributions « Recherche » mais plutôt « Ressources humaines » puisqu'elle gère les carrières des enseignants-chercheurs et des enseignants.

Ainsi dans un souhait de simplification nous proposons la mise en place d'un CI, un COSP et un CI Restreint aux enseignants élus en lieu et place d'une Commission de Recherche, un CCI, un CI et un COSP. Les autres instances ne changent pas.

Les Statuts et Règlement Intérieur seront mis à jour en conséquence.

Concernant le fonctionnement de la Direction, *cf. schéma en Annexe 1*.

Pour finir, nous avons aujourd'hui un Directoire, ainsi qu'un COSP qui ne fonctionnent pas de manière optimale. Nous réalisons un benchmark auprès de tous les Inspé pour savoir si nous maintenons ce Directoire ou si nous envisageons de le transformer en Conseil des partenaires ; lequel pourrait vivre dans le COSP.

Quoiqu'il en soit nous sommes soumis à un calendrier serré si nous souhaitons une mise en place pour les prochaines élections dans les instances de l'Inspé en octobre 2023 (*cf. calendrier en Annexe 1*).

Nous souhaitons que tous les élus puissent pleinement participer, en particulier les étudiants pour la vie démocratique de l'institut.

Ce changement qui de fait supprime le Conseil Consultatif d'Institut accompagne le souhait de faire vivre pleinement toutes les instances de l'Inspé.

Nicolas FLAVIER : Les membres actuels du Conseil Consultatif d'Institut pourront-ils siéger dans le COSP ? Certains membres dont je fais partie ne siègent pas au Conseil d'Institut. Pouvez-vous préciser la composition du COSP ?

Pascale BRANDT-POMARES : Il n'y a pas d'élus dans le COSP. Concernant la participation, le calendrier est important car il n'y aura pas de changement sans élection donc sans fin de mandat et votes pour les prochaines instances. Tout dépendra des prochaines élections concernant la participation aux CI et CI Restreint. Dans tous les cas il n'y aura plus la double participation au CI et au CCI.

Marie-Emmanuelle PEREIRA : Qu'est-ce qui est imposé aux Inspé par le ministère ? Quelle est la marge de manœuvre ?

Pascale BRANDT-POMARES : Les deux instances imposées sont le CI et le COSP, elles sont statutaires au sens du code de l'éducation.

Pierre DESBIOLLES : Il serait intéressant de réaliser également un benchmark des statuts et règlements intérieurs car la comitologie peut être très complexe et différente selon les Inspé. Par exemple le Directoire est ailleurs appelé « Comité du pilotage stratégique ». Il faut se poser les questions suivantes : quel est le niveau d'intervention, quel est le niveau des intervenants ? Par exemple participent a priori au Directoire le Recteur, le Président de l'Université, la Directrice de l'Inspé et peut-être le Recteur délégué. Pour le COSP le Recteur est représenté. Dans la comitologie, il y a quelques comités qui sont indispensables : ceux qui relèvent du perfectionnement. En tant que composante de l'université vous avez l'obligation d'évaluer les enseignements. L'organisation matricielle entre les sites, les mentions, les parcours diffère selon les Inspé ; la comitologie dépend de l'historique de l'institut concerné.

Le COSP est une instance censée être prospective sur la recherche et l'enseignement, mais elle est compliquée à mettre en place. La Commission de Recherche constitue souvent une sous-partie du COSP. Lorsque nous mettons en place des instances pléthoriques en nombre c'est toujours compliqué à faire fonctionner.

A chacun de trouver ce qui lui convient dans le cadre de la loi et de faire le bilan de ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas afin de répondre le plus efficacement aux problématiques rencontrées.

Les vecteurs les plus importants pour chaque instance :

- le nombre de participants
- le niveau de la représentation
- le calendrier
- l'horloge du travail : court terme, moyen terme ou long terme

La vraie difficulté reste l'articulation entre les instances.

Marie Emmanuelle PEREIRA : C'est au CCI du 5 juin que cette réorganisation sera

discutée ?

Pascale BRANDT-POMARES : Nous sommes en train d'en discuter. Ce qui est en jeu c'est la suppression du CCI ; le Conseil des partenaires/Directoire va peut-être décider de le conserver car nous n'aurons pas suffisamment de temps pour faire mûrir la réflexion avant de trancher. A ce jour, il n'y a pas de décision à prendre en raison de dysfonctionnements, même si le sentiment de redite peut être redondant pour les membres des deux Conseils (CI et CCI). Nonobstant, pour les personnes qui préparent et organisent en amont, cela demande beaucoup d'énergie et de temps consacré. Divisés par deux ce temps et cette énergie pourront être mis à profit pour discuter, informer et faire remonter l'information. Etre au plus près du terrain avec le Comité de Direction pour lequel l'ordre du jour serait élaboré en bottom-up.

Nous le faisons en Direction mais nous nous apercevons que nous n'avons pas forcément les bons interlocuteurs car les personnes concernées ne sont pas là ou ne sont pas représentées. Nous avons une organisation avec des chargés de mission qui couvrent quasiment tous les domaines sur lesquels nous travaillons mais nous n'avons pas d'instance qui permette de les consulter.

L'objectif relève vraiment de l'aspect démocratique que nous souhaitons développer ; organiser les discussions de manière horizontale, tenir compte des étudiants. Pour cela nous pourrions par exemple mieux interagir avec le pôle AMPIRIC. C'est un projet qui se développe sur 10 ans et qui influe sur l'activité de l'Inspé. Nous avons tout intérêt à fluidifier notre fonctionnement qui peut être allégé et par conséquent être plus efficace.

Il ne s'agit pas d'une révolution. Aujourd'hui tous les sujets abordés en CCI le sont en CI et inversement. Il y a peu d'autres espaces où la discussion peut être plus débridée.

Marie Emmanuelle PEREIRA : Ce qui changera avec la suppression du CCI c'est la représentativité des personnels de l'Inspé dans les instances. Aujourd'hui la discussion s'opère car une partie importante des membres du CCI travaillent à l'Inspé ; au CI la part de représentation de partenaires et autres instances est plus significative. Est-ce qu'en faisant disparaître le CCI nous garderons quand même un espace où les élus qui représentent les personnels de l'Inspé pourront s'exprimer ?

Pascale BRANDT-POMARES : Les élus de l'Inspé s'expriment au CI, à la CPAT, aux Conseils collégiaux, dans les Commissions de Sites. Il y a des élus dans quasiment toutes les instances.

Valérie MUNIER : Dans le fonctionnement des Inspé les réalités locales sont différentes ; c'est une bonne chose d'avoir cette souplesse et cette variabilité. La démarche qui mène à supprimer le CCI est compréhensible car il y a un certain nombre de personnes qui considèrent qu'il y a une forme de redondance entre ces deux conseils. Il faut cependant maintenir la discussion et la possibilité pour les élus de développer des échanges. La réflexion sur la manière dont les personnels et les élus peuvent interpeler et solliciter le CoDir ainsi que le Conseil d'institut doit être poursuivie. Pour assurer l'interface entre les personnels, le CoDir et le Conseil d'institut il y a peut-être des procédures à mettre en place. L'enjeu n'est pas de diminuer les discussions mais au contraire d'essayer de les fluidifier et de les favoriser. Les personnels doivent avoir la possibilité de faire remonter les sujets, et cela avant le Conseil d'Institut : il faut des espaces de discussions.

Pascale BRANDT-POMARES : Absolument, nous aurons à mettre en place des procédures. Elles seront d'autant plus faciles à instaurer qu'elles mettront les protagonistes en présence. Pour prendre l'exemple des campagnes d'emploi : elles font souvent l'objet du sentiment d'être gérées en « catimini ». Il est vrai qu'elles sont discutées au sein de la Direction et pas nécessairement plus largement. Elles sont ensuite présentées en Conseil par le prisme d'un certain formalisme afin d'être soumises au vote. En CoDir nous pourrions avoir des discussions plus détaillées, avec l'ensemble des protagonistes concernés et non plus séparément.

Nicolas FLAVIER : Avec cette nouvelle organisation, il y a la crainte que les voix des enseignants que vous formez ne pourront plus être portées. Il ne faut pas que cette représentation disparaisse.

Pascale BRANDT-POMARES : Avons-nous une marge de manœuvre dans la composition du CI pour avoir plus de représentativité de la profession ? Si nous comparons l'Inspé à une autre composante de l'université cela peut être un représentant d'une profession à laquelle mène les études de la composante mais également un

partenaire relatif à l'insertion professionnelle des étudiants de la composante.

Nicolas FLAVIER : Le lien est plus étroit entre l'Inspé et l'Education Nationale que dans d'autres composantes ; par exemple la formation des stagiaires qui sont à mi-temps en classe et à mi-temps en formation est assurée par l'Inspé.

Pascale BRANDT-POMARES : En effet, et c'est la raison pour laquelle l'employeur est très présent dans les instances. Nous avons des représentants de personnels de l'Inspé et des représentants des étudiants (que nous souhaiterions plus effective).

Caroline GAREAU : Concernant la composition du CI, nous avons une faible marge de manœuvre car c'est une instance légale. Le code de l'éducation impose les collèges d'élus ; nous avons plus de latitude sur les personnalités extérieures mais cela doit être étudié par la Direction de l'Inspé.

Vincent VALERY : Pour revenir sur les liens entre l'Inspé et l'Education Nationale, les Conseils de Perfectionnement ont un poids très important. Dans d'autres Inspé l'organisation n'est pas tout à fait identique suite au choix fait en 2013 d'être au plus proche des parcours. Dans les CPER, la discussion peut avoir lieu entre l'employeur, les formateurs de l'Inspé et les représentants des étudiants : nous avons vraiment une instance opérationnelle qui est la marque de fabrique de ce partenariat. Nous avons insisté sur la nécessité du retour des bilans des CPER dans l'instance du Conseil d'Institut (Conseil d'Ecole à l'époque) : les discussions effectuées au plus près du terrain doivent remonter au niveau des instances.

Pascale BRANDT-POMARES : C'est effectivement une spécificité de l'Inspé qui perdure et sur laquelle nous sommes en train de travailler via la création d'un GT sur l'évaluation de la formation, sous l'impulsion du Vice-Président Formation. Il réunit tous ceux qui s'intéressent à l'évaluation de la formation au sein de l'université. Chacun a conscience de l'importance qui doit être accordée aux Conseils de Perfectionnement.

Concernant ce projet d'évolution des instances de l'Inspé, n'hésitez pas à nous transmettre toute suggestion d'amélioration.

• Réalisation du budget 2022

Isabelle BAUMANN : Présentation de l'exécution budgétaire sur l'année civile 2022 (cf. Annexe 2). Le BAIM (Budget Annexe Immobilier) concerne essentiellement les dépenses bâtimentaires, à savoir :

- La logistique : matériaux d'entretien, marché ménage
- La maintenance : entretien des bâtiments
- La sureté : télésurveillance et gardiennage

L'unité budgétaire 933 concerne les dépenses pédagogiques.

Marie-Emmanuelle PEREIRA : Quid de la partie du budget non utilisée ?

Isabelle BAUMANN : Il revient à l'université.

Pascale BRANDT-POMARES : Nous sommes une composante universitaire, notre budget est donc intégré à celui de l'université. Il est rare d'arriver à des taux aussi importants, c'est une belle réalisation. Des ajustements sont effectués à la fin d'année par le service financier de l'Inspé dont je salue ici le travail.

Je souhaite par ailleurs aborder la question des heures complémentaires. Leur taux d'exécution est de 150%, ce qui signifie que nous dépensons plus que ce que nous avons comme possibilités. Ces charges peuvent être absorbées par l'université mais cette situation ne peut pas durer. Pour autant, elle s'explique : à cause essentiellement de la réforme et de l'augmentation automatique du nombre d'heures des maquettes, nous sommes amenés à dépasser les heures complémentaires qui nous sont attribuées.

Notre partenariat avec le rectorat nous permet d'équilibrer une partie de ces dépenses car il les prend en charge ; nous sommes quand même en difficulté pour tenir nos engagements. Nous avons encore des efforts à faire avant la prochaine accréditation.

J'ai obtenu de l'université la compréhension de cette situation eu égard à la réforme. Dans la politique RH il faut désormais en tenir compte. Un poste d'enseignant de second degré transformé en enseignant – chercheur, mais compensé par un équivalent de 192 heures complémentaires, c'est une volonté de la Présidence. Il va falloir revenir à l'équilibre sur l'enveloppe d'heures complémentaires attribuée. Nous avons peu de ressources propres mais nous sommes néanmoins en capacité d'en générer davantage. Notamment sur la Mention 4 avec de la formation continue, de l'alternance, et les formations qui sont financées et qui devraient pouvoir être génératrices de

ressources propres.

- **Présentation du dispositif de régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs (RIPEC)**

Isabelle BAUMANN : Présentation du RIPEC (Cf. Annexe 3).

Solenne ALBERTINI : Je suis enseignante du 2nd degré affectée à l'Inspé. Je me questionne sur le fait que les enseignants du supérieur que nous sommes soient exclus de ce nouveau régime indemnitaire (cf. Collectif 384). A mon sens il y aura de moins en moins de personnes prêtes à venir travailler à l'université. Les enseignants du 2nd degré en établissements ont été revalorisés, ainsi que les enseignants-chercheurs. Nous en sommes exclus car nous ne sommes pas du 2nd degré, et nous ne sommes pas enseignants-chercheurs. Pourtant nous effectuons des enseignements, nous assumons des responsabilités : nous sommes de nombreux PRAG ou PRCE à l'Inspé à être responsables de parcours ou chargés de mission. Même si la PES persiste à 2308€, c'est bien loin des montants qui seront attribués à nos collègues enseignants-chercheurs. Il y a donc une différence de traitement manifeste entre les différents acteurs de l'Inspé qui travaillent main dans la main. J'aimerais avoir des éclaircissements sur ce sujet. Il y a beaucoup de Présidents d'universités qui ont soutenu le mouvement du collectif ; des motions ont été votées dans d'autres composantes de notre université. Je souhaitais porter à votre attention cette revendication qui monte.

Pascale BRANDT-POMARES : Je souhaite revenir sur l'année de carence. Désormais supprimée, elle aura historiquement impacté un certain nombre de personnes pour lesquelles il n'est pas possible de revenir en arrière. Nous pouvons espérer qu'il s'agira également d'un « soubresaut » de l'Histoire dans le cas qui nous occupe aujourd'hui. Vous avez un statut qui est à cheval entre le 2nd degré et l'enseignement supérieur. Il vous est demandé d'exceller dans les deux, mais la reconnaissance n'est pas au rendez-vous. Libre à chacun de s'exprimer sur cette situation.

Solenne ALBERTINI : Nous travaillons pour présenter rapidement une motion et la soumettre par l'intermédiaire de nos élus et nos représentants. Il y a un vrai sentiment d'injustice ; nous pensons sérieusement à arrêter de prendre des responsabilités et de donner le meilleur de nous-même parce que nous ne sommes pas reconnus. Nous sommes recrutés par l'université et donc nous ne dépendons plus du 2nd degré. Nous aimerions avoir une vraie place à l'université au même titre que nos collègues enseignants-chercheurs, même si nous avons des compétences différentes car nous sommes complémentaires. L'Inspé a un taux d'enseignants du supérieur très important donc c'est une problématique qu'il va falloir prendre en compte.

Pascale BRANDT-POMARES : Absolument. Je vous engage à vous tourner vers le réseau des Inspé pour faire valoir cette situation. En interne à l'Inspé, les responsabilités des enseignants du supérieur sont valorisées.

Isabelle BAUMANN : Les PCA (prime de charge administrative) et les PRP (prime de responsabilité pédagogique) ont été revalorisées à la même hauteur que le RIPEC.

4. Formation

- **Présentation du projet COMPAS**

Georges MERLE : Je représente Monsieur le Recteur auprès de l'Inspé. Présentation du logiciel COMPAS : Compétences Accompagnement et Suivi de l'entrée dans le métier (cf. Annexe 4). Ce logiciel va permettre de suivre l'ensemble des dossiers des stagiaires tout au long de leur année de stage, côté rectorat et côté Inspé (public et privé sous contrat). C'est un logiciel national, l'implantation sur Aix-Marseille est en cours. L'utilisation de COMPAS est prévue pour la tenue des jurys de fin de cette année scolaire 2022-2023, impératif auquel tient absolument le secrétariat général.

Cela induit une collaboration accrue entre les services, ainsi qu'une mise à jour approfondie des bases de données existantes. Nous commençons également via le ministère à recevoir les berceaux que nous aurons par ailleurs via COMPAS.

Nicolas FLAVIER : Est-ce que la mise en place se fera pour tout le monde (1^{er} et 2nd

degré) ?

Georges MERLE : Les 4 départements travaillaient de façon personnelle avec des procédures et des calendriers très proches les uns des autres mais pas forcément aussi harmonisés ; ce sera désormais le cas. Ce sont les DSDEN et le doyen du 1^{er} degré qui s'y emploient. J'ajoute, pour information, que nous avons tenu une réunion début février à destination des inspecteurs (IA-IPR et IEN). Puis en mars pour l'ensemble des chefs d'établissements, les tuteurs académiques et les responsables de l'Inspé. Nous ferons également une réunion en visioconférence pour l'ensemble des stagiaires du 1^{er} et du 2nd degré à destination du public et du privé sous contrat pour leur présenter ce qu'ils auront à leur disposition sur COMPAS. Nous avons également réuni l'ensemble des services du Rectorat : le service du personnel, le service des moyens, le service de la formation. Je remercie M. Patrice BONNET et Mme Delphine JOSEPH d'avoir renseigné la base de données pour l'Inspé.

- **Calendriers universitaires 2023-2024**

Patrice BONNET : Nous avons déposé sur AMUbox la proposition du calendrier pédagogique pour la rentrée 2023 (cf. *Annexe 5*). Ce calendrier a fait l'objet d'échanges avec les responsables de mentions et de parcours. Globalement nous ne l'avons pas modifié en termes d'organisation cette année ; nous avons maintenu une coupure entre le semestre impair et le semestre pair au mois de janvier.

Une nouveauté : le Parcours NEO, Ingénierie pédagogique et numérique en apprentissage que nous allons soumettre au vote du Conseil car il doit faire l'objet d'un calendrier spécifique (travaillé avec le CFA).

Décalage du jury pour le M1 qui se fera au mois de septembre, afin de permettre aux alternants de travailler tout au long du mois de juin.

Figurent également sur le document les périodes de fermeture de l'Inspé.

Pour le M2 : nous avons conservé 2 semaines de vacances en automne, en hiver et au printemps pour les mentions 1, 2 et 3 parce que nous avons des alternants.

Alexandra GRANDGEORGE : Quand connaissons-nous les dates retenues pour les UE3 ?

Patrice BONNET : Ici il s'agit d'un calendrier universitaire générique. Nous allons ensuite travailler sur le calendrier pédagogique en détail pour bloquer les dates pour les UE3, et pour un certain nombre d'emplois du temps, notamment en Conseil de Mentions.

Le calendrier universitaire 2023-2024 est adopté à l'unanimité.

- **Modification de l'offre de formation**

- i. **Mention 1 : parcours bilingue PE « StarLing »**

Patrice BONNET : Cf. *Annexe 6*

Pascale BRANDT-POMARES : Nous avons été lauréat d'un appel à projet qui a permis à ce parcours d'exister de manière bilingue. Il est normal de formaliser cette transformation.

Françoise LORCERIE : Qui sont les enseignants de ce parcours ?

Alice DELSERIEYS : Nous avons constitué une équipe d'enseignants de l'Inspé et de formateurs de terrain. Il s'agit de la même configuration que pour les autres parcours de formation. Les objectifs et le cadrage de formation restent les mêmes. Nous avons des formateurs de terrain qui ont une expérience notamment dans les écoles bilingues à Marseille. Nous avons rencontré le DASEN pour nous assurer que les écoles bilingues puissent servir de lieu de stage pour les étudiants qui seront en stage SOPA (cohérence avec le terrain). Nous avons aussi une enseignante (Muriel ZOUGS), actuellement en mi-temps partagé, qui a fait une thèse sur la question de l'enseignement par DNL (discipline non linguistique). Nous avons enfin une équipe de formateurs dans le parcours professorat des écoles qui sont à l'aise pour s'exprimer en anglais et qui sont prêts à se former davantage pour s'engager dans cette transformation.

Nathalie REZZI : Le parcours est-il uniquement ouvert sur Marseille ?

Alice DELSERIEYS : Pour l'instant c'est uniquement ouvert sur Marseille (déposé dans le projet A*Midex). Ce projet apporte des financements qui permettent d'avoir des ingénieries de formation pour transformer un parcours, c'est-à-dire de la création de contenu et de modalités d'ingénierie pédagogique.

Il n'y a pas de moyens supplémentaires pour faire tourner la formation. Rien n'empêche à des formateurs des autres sites de rejoindre le groupe de travail. Quand nous avons déposé le projet l'année dernière, nous avons interrogé pour constituer une équipe pédagogique et nous avons eu un nombre suffisant d'enseignants volontaires à Marseille. Nous n'avions pas eu le même engouement à Aix ; sur Avignon l'équipe était insuffisante. Nous faisons en fonction des manifestations d'intérêt exprimées par les collègues.

Nathalie REZZI : Ce parcours concerne-t-il les M1 et les M2 ?

Alice DELSERIEYS : Nous ouvrons le M1 en septembre prochain et le M2 en septembre d'après pour les étudiants de M1 qui auront suivi ce parcours.

La modification de l'intitulé du parcours est adoptée à l'unanimité.

ii. Mention 4 : Parcours ingénierie pédagogique numérique

Patrice BONNET : cf. Annexe 6

La modification de la maquette est adoptée à l'unanimité.

5. Recherche et Innovation

• Présentation du projet MEDDU2S (Médiation Enseignement Développement DURable Sciences et Société)

Nathalie REZZI : C'est un projet en réponse à un appel à projet A*Midex pour intégrer dans la formation des étudiants de l'université les objectifs de développement durable.

Cf. présentation en Annexe

Pierre DESBIOLLES : La présentation d'un point d'étape dans quelques années est-elle envisageable ?

Nathalie REZZI : Pour le moment, le dossier a été déposé et nous aurons la réponse en juillet pour débiter en octobre.

Pascale BRANDT-POMARES : Nous attendons la réponse, mais quoiqu'il en soit cette réflexion devra se poursuivre pour les étudiants. Nous espérons avoir les moyens de le faire dans les conditions pensées pour ce projet.

Alice DELSERIEYS : Dans la même période, nous avons été sollicités au sein de l'alliance CIVIS par l'université de Bucarest, dans le cadre de la Teacher Academy (UNIT), pour les aider sur un projet européen de partenariat en cohérence avec le projet MEDDU2S. Une sous-équipe qui travaillait avec Nathalie REZZI a travaillé en parallèle pour rejoindre cette dynamique de projet.

6. Questions diverses

Nicolas FLAVIER : Deux questions avaient été soumises au Conseil Consultatif d'Institut, qui correspondent aux remontées qui ont été faites de la part des étudiantes et étudiants. La première concerne le calendrier des M2 : il y a une concomitance entre le concours blanc et le rendu de travaux intermédiaires du mémoire. De plus un certain nombre d'étudiants de M2 sont en responsabilité d'une classe un jour par semaine. Serait-il possible de faire en sorte que le calendrier soit un peu plus étalé ?

La deuxième question porte sur les stagiaires à 50% qui sont formés à l'Inspé. Ils arrivent d'horizons très divers et pour la plupart n'ont pas eu de formation en lien avec le métier. Ils se retrouvent face à des tuteurs du terrain qui peuvent avoir des exigences assez fortes dès le début de l'année, notamment concernant les documents obligatoires à présenter et les compétences de programmation. Nous avons remarqué une certaine incohérence entre le parcours de ces personnes et les attendus des tuteurs et tutrices de terrain, ce qui met ces étudiants stagiaires en difficulté. Nous avons fait remonter ces remarques côté Education Nationale ; j'ai évoqué ce problème en Conseil Académique de Formation. Au début de l'année il y a une courte formation sur ces éléments de base à

l'Inspé et nous nous demandions si elle pouvait avoir lieu plus tôt et si tout le monde pouvait y assister.

Vincent VALERY : La première question renvoie au calendrier dont celui des alternants qui se met en place progressivement. Nous sommes tous concernés et avons tous intérêt à ce que cela fonctionne. Le modèle de l'alternance est celui qui a vocation à s'installer dans la nouvelle maquette.

Concernant les ajustements sur les attendus, je faisais référence précédemment aux Conseils de Perfectionnement. Il me semble que c'est cette instance qui permet de discuter des éléments très concrets et opérationnels entre les responsables de l'Inspé, les représentants de l'employeur et surtout les représentants des étudiants (qui peuvent notamment y faire remonter les incohérences d'agenda). Les CPER ont lieu en principe deux fois par an. S'agissant du 1^{er} degré, il y a des enseignants et des responsables de la mention et également les représentants des corps d'inspection qui ont vocation à expliciter les attendus de chacun en matière de formation.

C'est peut-être effectivement en début d'année qu'il s'agit d'explicitier les attendus à la fois du DIU mais également en matière d'accompagnement.

Cette année, accueil institutionnel de tous les fonctionnaires stagiaires le 24 août, puis travail avec les tuteurs et PEMF les 25, 27 et 28 août : ce sera l'occasion pour l'Inspé de préciser les attendus du DIU et pour l'employeur le rôle que doivent jouer les PEMF.

Pascale BRANDT-POMARES : Il y a sans doute des ajustements à opérer concernant le DIU car c'est la première année. Nous avons la chance d'être dans une académie qui a anticipé la question du calendrier, avec les épreuves du concours qui ont été prises en compte pour laisser du temps aux étudiants en amont.

L'ensemble de ce qui est demandé aux étudiants relève des attentes d'un niveau Master et des attentes professionnelles légitimes d'un employeur. Il faut les faire entrer en synergie et ne pas les juxtaposer comme des éléments indépendants les uns des autres. Nous proposons une formation avec une approche par compétences, en alternance : les éléments ne peuvent pas être considérés isolément.

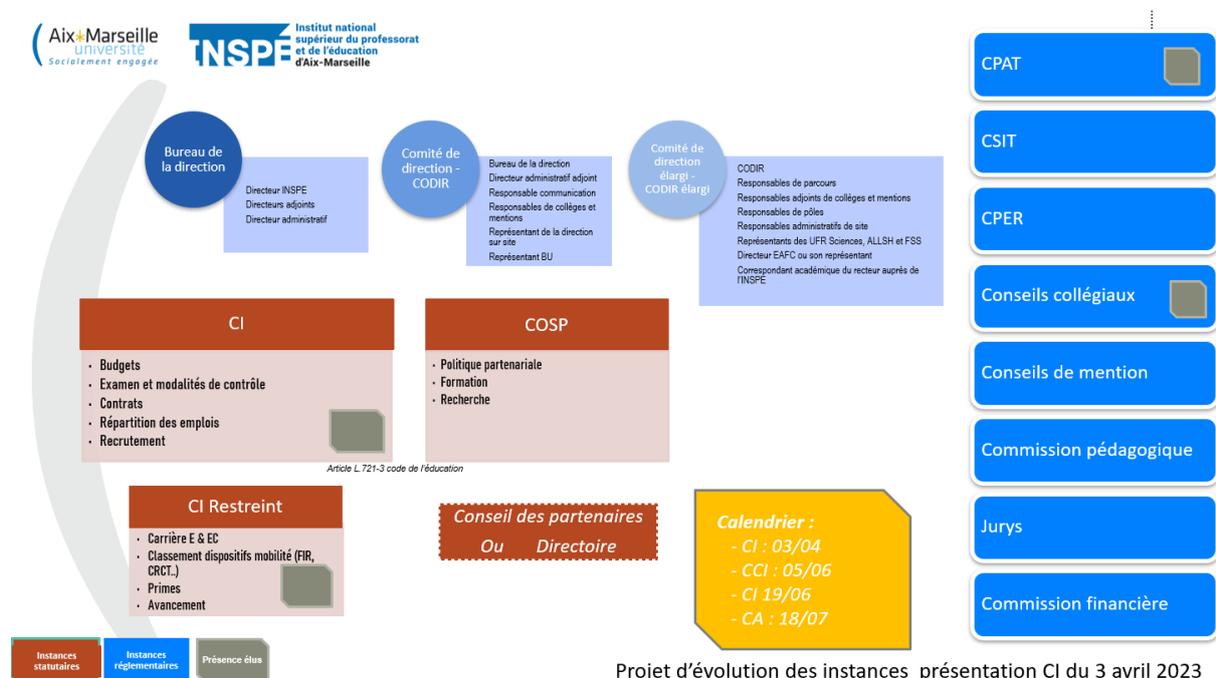
Fabienne BRIERE : Je voudrais apporter quelques éléments de précisions et d'ouverture pour l'année prochaine. Nous avons organisé des commissions de régularisation. Effectivement, nous entendons les demandes des FSTG. Cet ajustement nécessaire du calendrier est déjà posé par Patrice BONNET, dès maintenant pour l'année prochaine. Notamment le fait d'avancer et de planifier de façon plus équilibrée selon les priorisations demandées par les FSTG.

L'ordre du jour et les questions diverses ayant été épuisés, la séance est levée à 16h30.

Le prochain Conseil d'Institut se tiendra le lundi 19 juin 2023 à 9h30 sur le site d'Aix en Provence.

ANNEXES

Annexe 1 : Révision des instances

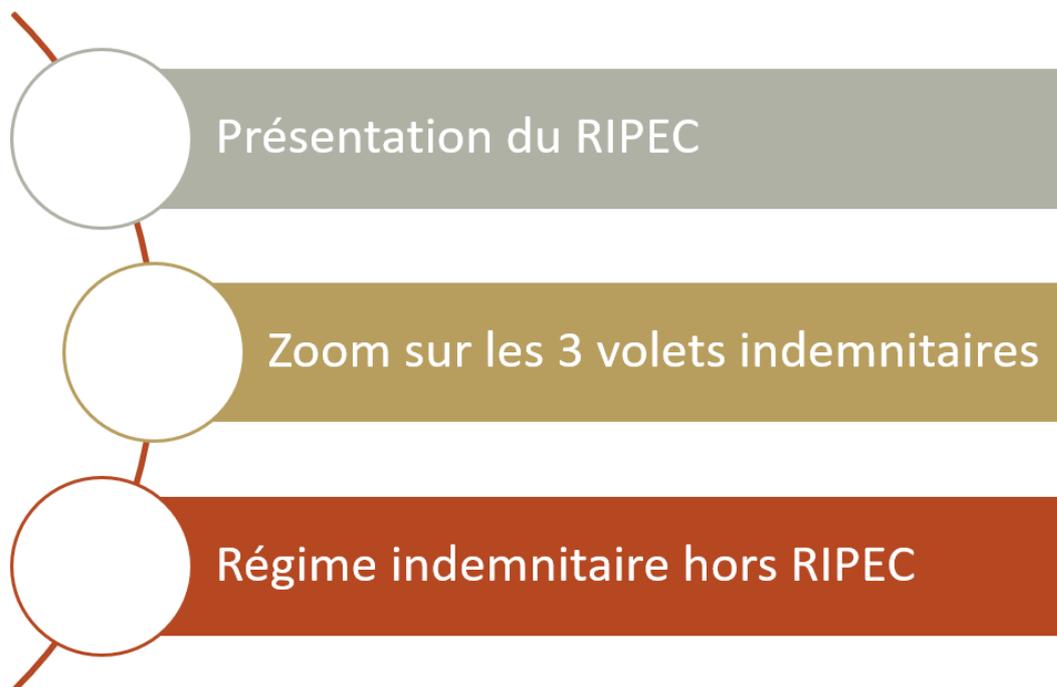


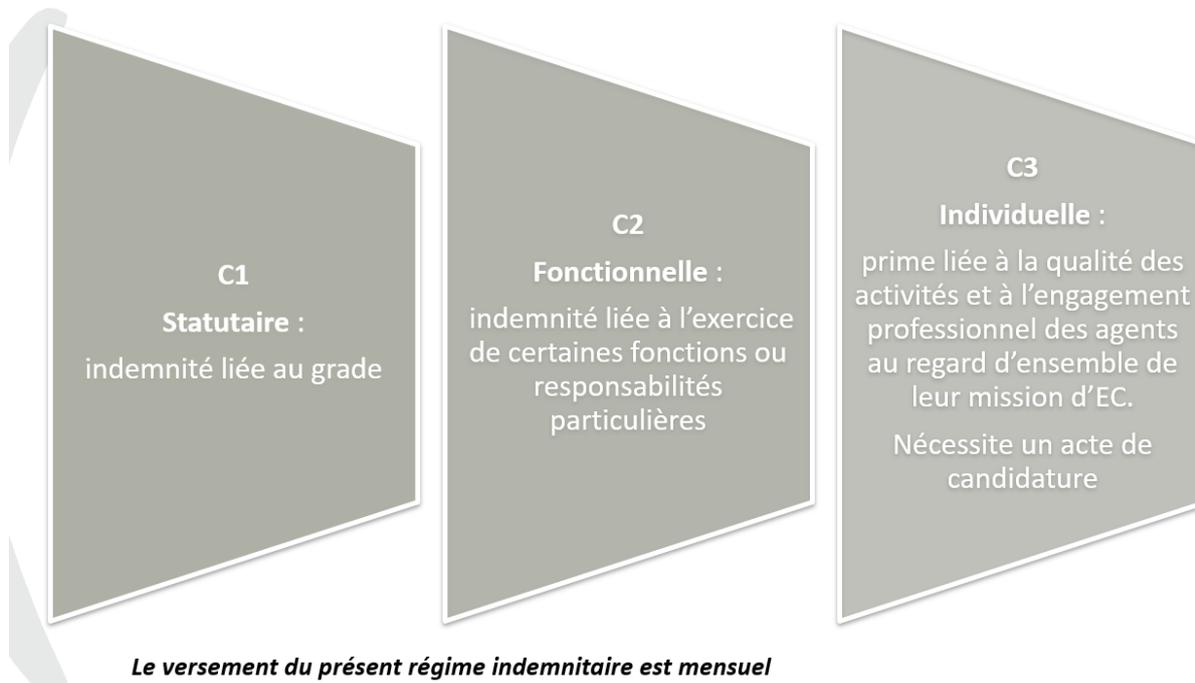
Annexe 2 : Exécution budgétaire 2022

EXECUTION BUDGETAIRE 2022 (dépenses bâtementaires - dépenses pédagogiques)

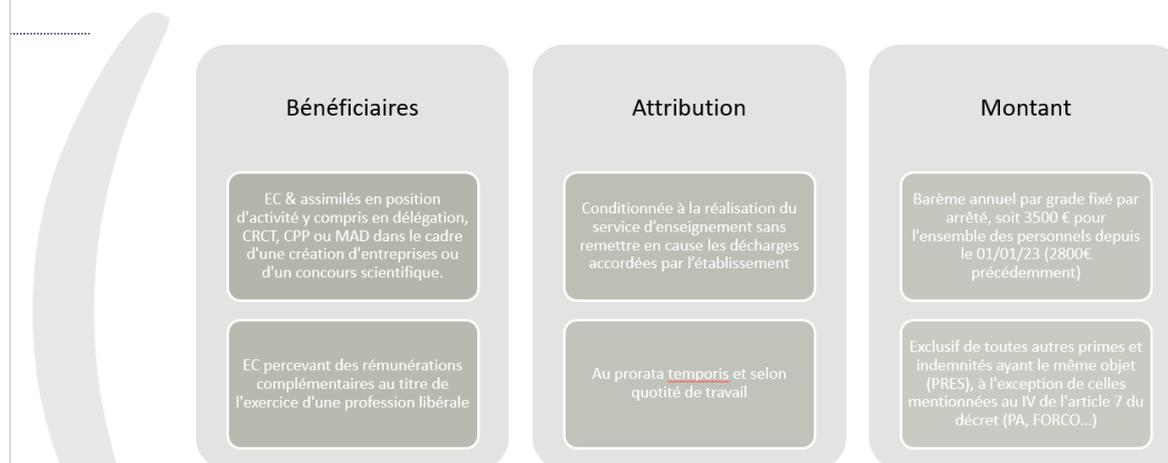
UB BAIM 433	Budget	Consommation	Disponible	Taux d'exécution
Logistique	348 352	348 267	86	100%
Maintenance	127 594	121 765	5 829	95%
Sûreté	9 340	9 302	38	100%
Total :	485 286	479 333	5 953	99%
UB 933	Budget	Consommations	Disponible	Taux d'exécution
Fonctionnement	329 910	321 668	8 242	98%
Investissement	69 000	64 885	4 115	94%
Total :	398 910	386 553	12 357	97%
BUDGET TOTAL	884 196	865 886	18 310	98%

Annexe 3 : Présentation du RIPEC





Le versement du présent régime indemnitaire est mensuel



Dispositions transitoires :

- Dernier versement de la PRES au mois de février 22 pour la période de septembre à décembre 21.
- Versement mensuel C1 à compter du mois de mars 22, accompagné d'une régularisation pour la période de janvier à février 2022
- Revalorisation effectuée sur paie de mars 2023, accompagnée d'une régularisation pour la période de janvier à février 2023.

Bénéficiaires

EC & assimilés affectés ou non à AMU, personnels mis à disposition d'AMU dans le cadre du versement d'un complément de rémunération.

Exclusion des enseignants en délégation à temps complet, CRCT et CPP

Attribution

Conditions :

Valoriser l'exercice au sein de l'établissement de certaines fonctions et responsabilités particulières ou d'une mission temporaire confiée par le PU sur le fondement d'une lettre de mission pour une durée maximale de 18 mois*

Modalités :

Par le PU, au regard de la liste de fonctions et responsabilité éligibles fixés par le CA.

Possibilité de convertir tout ou partie en décharge de service d'enseignement (nouvelle disposition apportée par décret décembre 22)

Montant

Montant plafonné par 3 groupes de fonctions fixé par arrêté :

- groupe 1 : responsabilités particulières ou missions temporaires : montant annuel maximum de 6 000 €
- groupe 2 : responsabilités supérieures : montant annuel maximum de 12 000 €
- groupe 3 : fonctions de direction : montant annuel maximum de 18 000 €

Cas de cumul de fonctions au titre d'une charge administrative lorsque le bénéficiaire relève de plusieurs groupes de fonctions :

- Attribution au taux plein de la prime la plus élevée
- taux de la 2^{ème} à 50%
- taux des autres fonctions à 25%

*Exception : versement à la fin de la mission après évaluation des résultats atteints au regard des objectifs fixés dans la lettre de mission.

Dispositions transitoires :

La mise en œuvre de la mensualisation est effectuée sur la paie de février 23, accompagnée d'une rétroactivité à compter du mois de septembre 2022, uniquement pour les agents recensés par les composantes.

Modalités d'attribution

- ✓ Attribuée par le PU, sur dossier de candidature au regard de l'ensemble des missions définies pour les enseignants-chercheurs (soit basé sur investissement pédagogique, IG et qualité de l'activité scientifique des 4 années précédant la candidature), après avis du CNU puis du CACR, pour une durée de 3 années.
- ✓ Pendant la durée d'attribution, les bénéficiaires ne peuvent pas déposer une autre demande de prime individuelle.
- ✓ Campagne 2023 : dépôt de dossier de candidature jusqu'au mardi 4 avril 2023 à 16 h dans l'application ELARA : <https://drh.univ-amu.fr/prime-individuelle-du-regime-indemnitare-ec>

Montant

Attribution au titre de l'activité scientifique :

- ✓ MCF & assimilés titulaires d'une HDR et tous PR & assimilés : 5 000 €
- ✓ MCF & assimilés non titulaires d'une HDR : 4 000 €

Attribution au titre d'une des autres activités ou sur l'ensemble des activités : 4000 €

Dispositions transitoires :

Les attributaires de la PEDR et de la PEP restent bénéficiaires jusqu'à leur terme

Maintien du régime indemnitaire hors RIPEC



Annexe 4 : Présentation du projet COMPAS



Définition

COMPAS est une application décrivant le processus « année de stage » permettant le suivi de la titularisation des fonctionnaires stagiaires du 1^{er} et 2nd degré

Les acteurs

- * les acteurs en organisme de formation
- * les acteurs académiques et de terrain
- * le stagiaire
- * les présidents et membres du jury

Chacun avec des droits et accès à COMPAS différents

Profil des stagiaires

- * Professeurs des écoles
- * enseignants 2nd degré, professeurs documentalistes (public et privé)
- * CPE
- * Psy EN
- * CPIF

Le processus Année de Stage

Année n-1

Avril- Juillet : préparation des berceaux

Juillet –Aout : affectation des stagiaires

Janvier - Septembre : saisie de la carte de formation

Le processus Année de Stage

Avril - Juillet : liens tuteurs – supports stagiaires

Aout - octobre: enrichissement des dossiers stagiaires

Le processus Année de Stage

Année n

décembre – janvier : bilan étape
rapport de visite

Mai : bilan final

Juin – Juillet : commissions jury titularisation

COMPAS permet :

- * harmoniser les pratiques (1^{er} et 2nd degré) et lier les différents acteurs
- * faciliter la gestion administrative des dossiers stagiaires
- * centraliser les documents inhérents à la titularisation des stagiaires
- * gérer la constitution des jurys et la publication des avis de titularisation

Préparation des stagiaires année N, d’Août à Octobre

Création des liens entre tuteurs et stagiaires

→ Le lien entre le stagiaire et le tuteur académique est automatiquement crée si le lien entre le tuteur et le berceau a été saisi

Préparation des stagiaires année N, d’Août à Octobre

Si ce n’est pas le cas, voici la procédure :

1- menu gestion / stagiaire

2- choisir le stagiaire

3- dans la rubrique LIENS (droite de l’écran), cliquer sur LIER

- constituer le jury, les membres, et les stagiaires

- relancer les acteurs pour le dépôt des documents

- visualiser les avis

- saisir les propositions

- publier les avis sur les comptes des stagiaires

TITULARISATION

JURY création / saisir

gestion du jury → ACTIONS

COMPAS

CALENDRIER DE FIN D'ANNÉE 2023 2ND DEGRE

Avant le 14 avril

* Les inspecteurs réalisent les appariements stagiaires – tuteurs

* Dépôt des rapports intermédiaires en PDF par les tuteurs académiques

Du 15 au 30 Avril

Les stagiaires ont accès au rapport intermédiaire

Du 2 au 30 mai

1^{er} mai

L'application COMPAS est fermée aux stagiaires

Dépôt de l'ensemble des rapports finaux :

- * Avis du chef d'établissement
- * Avis de l'Inspection
- * Rapport final du tuteur académique
- * Avis de l'INSPE (7 juin)

Chargée de Mission, Sandrine ALONSO

4

Chargée de Mission, Sandrine ALONSO

5

24/02/2023

Juin :

Du 30 mai jusqu' à la date du Jury

Le stagiaire peut consulter son dossier

Tenue des Jurys de titularisation

Chargée de Mission, Sandrine ALONSO

6

24/02/2023

Chargée de Mission, Sandrine ALONSO



Juillet :

Le stagiaire peut prendre connaissance de l'issue de son année de stage :

- * titularisation
- * prolongation (stage incomplet)
- * renouvellement (deuxième année de stage)
- * licenciement

Chargée de Mission, Sandrine ALONSO

8

24/02/2023

Annexe 6 : Modification de l'offre de formation Rentrée 2023

1- Mention 1 : parcours bilingue professeur des écoles (STarLing)

Projet STarLing = *Student teacher plurilingual Master*

Contexte :

AAP Multilinguisme : cursus en langue étrangère

→ Transformer un cursus existant, ici le parcours professeur des écoles en un parcours de formation des enseignants « plurilingues et pluriculturels », en anglais et en français

Calendrier :

- 2022-2023 :
 - mobilisation des équipes autour de l'ingénierie de conception et de création des ressources
 - Accompagnement des équipes par des dispositifs de développement professionnel
 - Préparation de l'accueil des étudiants pour septembre 2023 (promotion du parcours transformé, modalités de sélection ...)
- 2023-2025 :
 - Accueil et accompagnement de la première promotion d'étudiants

Modifications de maquette :

→ Modification des intitulés des UE et des attendus de formation.

Pages 11 et suivantes :

Code	Nat	Nom
PRRPE5AN	PT	Professorat des écoles/Primary School Teaching
		-- Autres (à préciser) --
		Projet multilinguisme - Starling

FILS DE L'ÉLÉMENT:

- AN - RPE4AN : Master 1 Professorat des écoles/Primary School Teaching
- AN - RPE5AN : Master 2 Professorat des écoles/Primary School Teaching

UE1: Enseignement-apprentissage à l'école primaire/Teaching and learning in primary school open to international contexts (23 crédits)

UE2 : Pratiques réflexives du métier d'enseignant/Reflective practices of the teaching profession open to international contexts (4 crédits)

UE 3: Connaissance des systèmes éducatifs étrangers/Discovering educational systems around the world (3 crédits)

A3. NIV1 Meets attendance, punctuality, student safety and confidentiality requirements (1 crédits)

A6. NIV1 Communicates correctly, clearly and appropriately with his/her interlocutor(s) (2 crédits)

A9. NIV1 Is able to report on his/her work (2 crédits)

→ Aucune modification de volume horaire ni de coût.

2- Mention 4 : Parcours ingénierie pédagogique numérique

Contexte :

AAP Transformation de la formation par la recherche

Transformer l'offre de formation de niveau Master en accentuant le lien entre formation et recherche autour d'un ou plusieurs renforts

Parcours « Ingénierie numérique pédagogique »

- Entrée dans la phase de transformation
- Renfort choisi : Monde Socio-Economique et Recherche
- Financement : 12400 euros (financement de stage, d'évènements et de **l'alternance**)

Ouverture en alternance du parcours Ingénierie pédagogique numérique – rentrée 2023

Les étapes de la procédure :

1- L'étude de faisabilité

Dépôt du projet et examen par la COPOA (Commission Pour les Ouvertures en Apprentissage)

2- La constitution du dossier de demande d'ouverture

3. La validation par le Conseil de Perfectionnement (CP) du CFA (2 mars 2023)

4. Le vote par le Conseil d'Administration du CFA

Modifications de maquette :

Pages 5 et suivantes :

- proposer ce parcours en apprentissage sur les deux années de master MEEF.
- La formation de l'apprenti à l'université doit avoir une **durée minimale de 402 heures par an** (Art.L6233-8 et R6233-52 du Code du travail).

Au regard de la maquette actuelle, la 2^{ème} année n'atteint pas ce volume (350 heures) ; cela nécessite d'augmenter le volume d'heures de certaines UE, **augmentation financée par le projet TFR** :

- UE 42 : 74 heures au lieu de 50 heures
- UE 43 : 80 heures au lieu de 50 heures

Code	Nat	Nom	Crédits	CM	TD	TP
RPFDU35	UE	UE 42-Mémoire et soutenance	12		50,0	
RPFDU35	UE	UE 42-Mémoire et soutenance Labellisation A*MIDEX	12		74,0	

Code	Nat	Nom	Crédits	CM	TD	TP
RPFDU36	UE	UE 43-Stage professionnel	12		50,0	
RPFDU36	UE	UE 43-Stage professionnel Labellisation A*MIDEX	12		80,0	

Annexe 7 : MEDDU2S

Médiation Enseignement Développement DURable Sciences et Société

Un projet de formation aux Objectifs de Développement durable



Jalon et Indicateur n°5 - D'ici à 2023, avoir mis au point un dispositif de mise à niveau des enseignants sur la TEDS.

Jalon et Indicateur n°6 - A partir du 1er janvier 2023, tous les recrutements d'enseignants-chercheurs donnent lieu au suivi d'un module certifiant dédié aux grands enjeux de la TEDS et à partir de la rentrée 2023, tous les étudiants de Master MEEF bénéficieront d'un module certifiant dédié. Ce module sera également proposé à tous les enseignants de l'enseignement supérieur et de l'enseignement scolaire en formation continue.

<https://www.univ-amu.fr/fr/public/appele-projets-objectifs-de-developpement-durable>

https://services.dgesip.fr/fichiers/Plan_climat_MESR_4.pdf

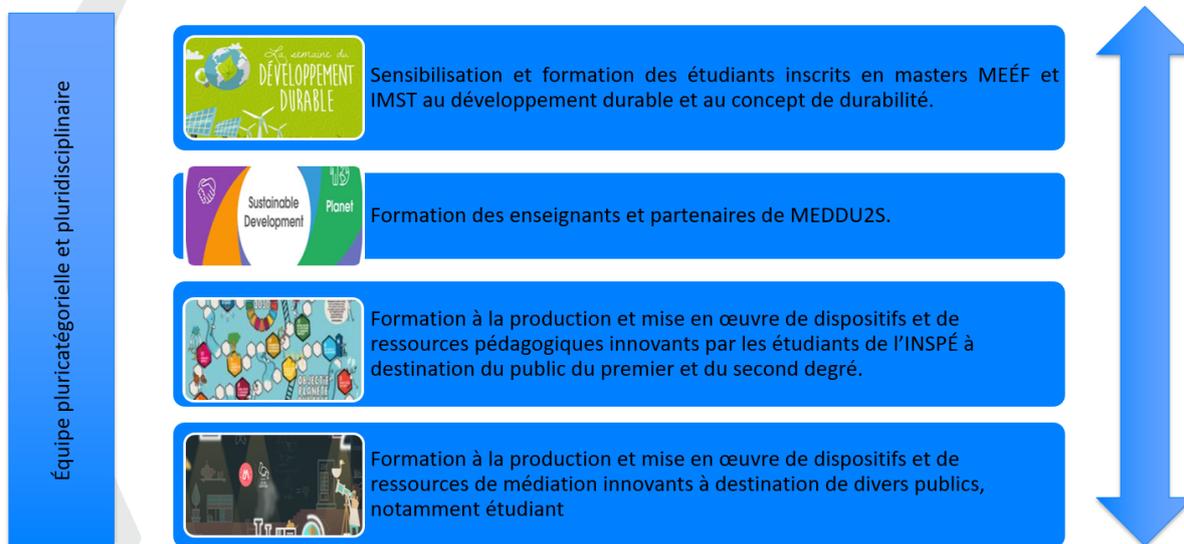


Les objectifs du projet

- Développer une **culture commune** permettant aux étudiants de prendre en charge les enjeux liés à la transition écologique pour un développement soutenable (TEDS).
- Sensibiliser les étudiants à **une démarche systémique, holistique et prospective par des approches interdisciplinaires** mises en place dans le cadre d'une pédagogie expérientielle et critique
- Développer les **compétences en matière de durabilité** des enseignants, éducateurs, formateurs et médiateurs qui seront les acteurs de l'éducation de demain



Les axes du projet



Communication et dissémination

- Travaux produits au sein des WP alimenteront les activités et la formation dans le cadre des activités proposées par le CIPE pour la formation pédagogique des enseignants.
- Certaines ressources issues de travaux menées par des chercheurs pourront également alimenter l'onglet « Ressources » du site Internet du Pôle Pilote [Ampiric](#), qui contribuera à leur diffusion dans son réseau.
- Plate-forme commune aux 4 WP donnera accès à l'ensemble des ressources produites dans le cadre de chaque WP.
- Rencontres scientifiques (colloques, journées d'étude) et articles de recherche sur les différentes actions menées dans le cadre de chaque WP